

Note méthodologique de l'indice de réévaluation des actifs matériels 2010 / IM

L'indice IM, « Matériel de chantier », a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il permet de réactualiser les valeurs de matériels pour des cotations de matériel d'occasion, des valorisations de parc, en particulier pour les expertises en cas de sinistre.

Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « poste matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Méthodologie

L'indice de réévaluation des actifs matériels référence 1 en 2010 est appréhendés à partir de 6 postes dans une démarche de comptabilité analytique : « coût du travail » jadis appelé « salaires et charges », « matériaux », « matériel », « énergie », « transport », « frais divers », analogue à l'approche « KLEMST » des économistes de la productivité (K = capital pour « matériel », L = labour pour « travail », E = energy pour « énergie », M = materials pour « matériaux », S = services pour « frais divers », T = transport pour « transport »).

La correspondance entre les postes des index et les comptes du plan comptable général est la suivante, sachant que la sous-traitance est retirée de la production, que le poste « frais divers » est plafonné et que seuls les coûts rattachables à un chantier sont censés être pris en compte :

Postes		Comptabilité générale d'entreprises	
K	Capital	605	Achat de matériel, équipements et travaux
		606 \ 6061	Achats non stockés (petit matériel)
		612 \ partiel	Crédit-bail hors matériel de transport
		6131 \ partiel	Location mobilière hors matériel de transport
		615 \ partiel	Entretien et réparations hors matériel de transport
		68 \ partiel	Dotations aux amortissements immobilisations mobilières hors matériel de transport
L	Travail	604	Achats d'études et prestations de services
		621	Personnel extérieur à l'entreprise
		6311	Taxes sur les salaires
		64	Charges de personnel
E	Énergie	60221 \ partiel	Combustibles hors carburants
		6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, électricité)
M	Matériaux	601	Achats stockés
		602 \ 60221	Autres approvisionnements
		609	Rabais, remises et ristournes sur achats
S	Services (frais divers)	61	Services extérieurs moins 611 « sous-traitance générale », moins 612 « crédit-bail », moins 6131 « Location mobilière », moins 615 « entretien et réparations », moins 6163 « assurance transport »
		622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires
		623	Publicité, relations publiques
		625	Déplacements, missions et réceptions
		626	Frais postaux et télécommunications
		68 \ partiel	Dotations aux amortissements immobilisations immobilières

T	Transport	60221 \ partiel	Carburants
		Part du 612	Crédit-bail sur matériel de transport
		Part du 6135	Frais de location de camion sans conducteurs
		Part du 6155	Entretien réparation du matériel de transport
		6163	Assurance transport
		624	Transport collectif de biens et transport collectif de personnel
		68 \ partiel	Dotations aux amortissements du matériel de transport

Agrégation et référence

L'indice IM est un indice de Laspeyres chaîné en référence 2010, avec toutefois une valeur de référence à 1 et non à 100, pour des raisons historiques.

Les pondérations à tous les niveaux viennent d'une confrontation de l'ESA construction 2012 avec les travaux des fédérations professionnelles.

Les postes sont obtenus par agrégation des indices élémentaires :

$$P(t) = P(t-1) * \frac{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t)}{\sum_j \text{poids}(j,p) * J(t-1)}$$

où p désigne le poste, j l'indice élémentaire.

Puis l'indice est obtenu par agrégation des postes :

$$I_i(t) = I_i(t-1) * \frac{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t)}{\sum_p \text{poids}(p,i) * P(t-1)}$$

où i désigne l'indice, p le poste.

Raccordement entre l'ancien et le nouvel indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction (IM)

Jusqu'à septembre 2014 inclus, l'ancienne série ([idbank 001711024](#)) est directement accessible et fait foi. Depuis octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée de la manière suivante : la nouvelle série ([idbank 001711020](#)) doit être multipliée par le coefficient de raccordement égal à 1,7431, puis le produit ainsi obtenu arrondi à quatre décimales.

Historique

Un arrêté du Ministère des Travaux Publics et des Transports en date du 12 décembre 1959 approuvait le « barème bleu », et en particulier une première formule d'indice IM pour le calcul des charges d'emploi des principaux matériels de génie civil. Cet indice rentrait alors dans les formules de revalorisation des marchés publics de génie civil. Des changements de formule et/ou de base ont eu lieu en 1969, 1973, 1977 et 1986, avec une référence initiale à 1.